

Règles communautaires

1. Les règles municipales interdisent le bruit entre 22h00 et 8h00.

NOS APPARTEMENTS

2. Veuillez respecter les couleurs de la peinture pour les portes d'entrée, les murs extérieurs et la couleur des tissus (tous les détails sont disponibles auprès de l'administration).

Producto: MONTOKRIL Liso
Color: J107
Envase: 750 cc Base: BL
Versión: ET4-28/09/2000-3B--ETE
EL HORNO AÑADIR ANG 4 AOC
color oscuro Recomendado para exteriores

Producto: MONTOKRIL Liso
Color: H108
Envase: 750 cc Base: BL
Versión: ET4-28/02/2000-3B--ETE
EL HORNO ANG 4 AOC 10 APR
color claro Recomendado para exteriores

3. Il n'est pas permis de changer les portes d'entrée des appartements, d'ajouter, d'enlever ou de changer des fenêtres, d'ajouter des vérandas ou «d'étendre» la surface des appartements sur les balcons.

4. En vertu de l'article 9 des statuts, il est **strictement interdit d'accrocher des vêtements ou des serviettes aux balustrades, balcons ou fenêtres menant aux parties communes ou à l'extérieur du complexe.**

5. Les barbecues au charbon ne sont pas autorisés, uniquement au gaz et à l'électricité.

ESPACES COMMUNS

6. Les couloirs doivent être libres de biens bloquant ou rendant difficile le passage des propriétaires.

7. **Fumer est UNIQUEMENT autorisé dans les zones fumeurs désignées.** Les mégots de cigarettes / cigares ne doivent pas être jetés dans les jardins, les poubelles, les couloirs, les escaliers ou tout autre espace commun.

8. Aucune fête sur le toit, les garages, la piscine ou toute autre zone communautaire.

9. Les fils pour les antennes sur les toits doivent être fixés correctement.

10. Les sacs poubelles doivent être placés dans les conteneurs (à l'extérieur du complexe, près de la porte) et la porte doit être fermée correctement.

11. **AUCUN** déchet ne doit être laissé devant la porte de votre appartement, dans les couloirs ou les espaces communs.

12. Pour éviter le vol ou le vandalisme : **ne laissez PAS** entrer des étrangers, **ne laissez PAS** les portes du complexe ouvertes.

13. Aucun objet ne doit être accroché dans les couloirs, sans la permission du président ou du comité et seulement de manière soignée.

14. N'entreposez pas d'effets personnels dans les garages ou autres aires communes. Sinon, et afin d'assurer la sécurité des voisins, la communauté les enlèvera.

15. Les voitures doivent être garées correctement dans le garage et maintenues complètement dans l'espace de stationnement des propriétaires.

16. L'allée de l'entrée est réservée aux voitures et aux services d'urgence pour l'accès aux garages des blocs A et B. **L'allée n'est PAS pour le stationnement.**

ANIMAUX

17. Les chiens doivent être tenus en laisse.

18. Les chiens, les chats ou tout autre animal de compagnie ne doivent pas salir les parties communes.

19. Les propriétaires **DOIVENT** nettoyer les déjections de leurs animaux de compagnie.

20. Veuillez **NE PAS** placer de nourriture ou d'eau pour animaux domestiques dans les espaces communs ou les jardins

PISCINE/SOLARIUM – (8h00-21h00)

21. Ne fumez pas dans la piscine ou le solarium. **Fumer n'est autorisé que dans les zones fumeurs spécifiées et marquées.**

22. Les barrières d'accès à la piscine doivent être fermées en tout temps, sauf si elles sont sous gestion.

23. Les bébés doivent toujours utiliser des couches lorsqu'ils sont dans la piscine.

24. Veuillez suivre les règles de la piscine sur les tableaux d'affichage.

25. Respect des règles élémentaires d'hygiène/sécurité :

Ne pas manger ou boire dans la piscine

Ne pas manger ou boire à sa lisière

Seules les bouteilles ou les contenants en plastique (sûrs) sont autorisés (pas de canettes ou de verre s'il vous plaît).

LOCATION

26. Tous les appartements qui sont loués (à long terme ou à court terme), **DOIVENT** avoir les enregistrements de vacances appropriés (VV). Ceci afin de protéger le propriétaire, le locataire et les autres propriétaires de la communauté. Une copie des règles de la communauté doit être fournie dans tous les appartements loués.

Merci d'avoir lu les règles de la communauté. Celles-ci ont été conçues et approuvées par les propriétaires de la communauté lors de diverses réunions (AGMs/EGMs), durant un certain nombre d'années. Beaucoup d'entre elles ne devraient pas avoir besoin d'être écrites, car c'est de la courtoisie normale envers les autres propriétaires, alors s'il vous plaît, rappelez-vous que c'est NOTRE communauté.